



AIPR Formation Expert pour les responsables de projets

<p><u>Les Objectifs du stage</u> Comprendre en quoi la réglementation peut vous être utile pour maîtriser vos projets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investigations Complémentaires (IC) et Opérations de Localisation (OL). • Les clauses techniques et financières (CTF) des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux. • Le marquage piquetage (MP) avant travaux. <p><u>Le programme détaillé.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Définitions et rappels historiques. (0.5 h) • Investigations Complémentaires et Opérations de Localisation : Un outil pratique et économique (2h). <ul style="list-style-type: none"> ○ Une demande impérative des exploitants concernés ○ Assurer la faisabilité de son projet ○ Anticiper les difficultés de réalisation. • Les Clauses Techniques et Financières : Comment maîtriser ses marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux. Les Responsabilités des Responsables de Projets (2h) <ul style="list-style-type: none"> ○ Déléguer les responsabilités au maître d'œuvre ○ Déléguer les responsabilités à son bailleur ○ Déléguer les responsabilités à l'Exécutant des travaux ○ Anticiper les difficultés lors des travaux • Le marquage piquetage : Un moment privilégié avant le lancement des travaux (1h) <ul style="list-style-type: none"> ○ Investigations Complémentaires et Marquage Piquetage. ○ Lever les indéterminations, en particulier la gestion des inconnues (réseaux surnuméraires et/ou abandonnés) ○ Anticiper les difficultés de réalisation. • Les plans de récolement : L'outil pour le futur (0.5 h). <ul style="list-style-type: none"> ○ Le PCRS et les outils d'information géographique (SIG). ○ STAR DT pour les exploitants. • La gestion des réseaux concessionnaires. • Validation de la formation via un QCM (1h) 	<p><u>Public Visé.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsables de projets : <ul style="list-style-type: none"> ○ Maîtres d'ouvrages, ○ Maîtres d'œuvres, bureaux d'études ○ Régies et services d'exploitation. <p><u>Prérequis :</u> Disposer de l'AIPR au niveau Concepteur.</p> <p><u>Personnes en Situation de Handicap (PSH).</u> Pour tous les cas de handicap, merci de nous les signaler à l'inscription que nous puissions prendre les mesures adaptées à votre situation.</p> <p><u>Modalités pédagogiques :</u> Exposé en langue française et en présentiel. Examen sur tablette ou ordinateur.</p> <p><u>Profil de l'intervenant.</u> Prestataire spécialiste de la réglementation Anti-Endommagement, ancien maître d'œuvre (MOE) et Assistant Maître d'Ouvrage (AMO)</p> <p><u>Nature des travaux demandés :</u> Comprendre les outils de la réglementation pour sécuriser les études et les chantiers</p> <p><u>Modalités d'accès et de suivi.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention de formation. • Feuille d'émargement. • Justificatif d'identité et de qualification • Attestation de réussite individuelle. <p><u>Délais d'accès :</u> En Inter ou Intra-entreprise sous un mois maximum.</p> <p><u>Evaluation et Validation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Validation des acquis au travers d'un QCM en fin de formation. • Evaluation à froid auprès du client final. <p><u>Durée et modalités d'intervention :</u> Une journée en présentiel soit 7 heures. 10 participants maximum.</p>
<p>Tarifs : Formations Inter : 300,00 € HT par stagiaire. Groupe ou formations Intra : nous consulter</p>	